

VITROLLES - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : PA_2026-0578 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 20/07/2026
Objet : Mise en location gérance de l'ADS taxi n°3 - Commune de Vitrolles

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Libertés publiques et pouvoirs de police - Police municipale
Date de télétransmission : 20/07/2026 Agent de transmission : Delphine JACOTIN
Acte : PA2026-0578 Mise en location gérance de l'ADS taxi N°3.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-211301171-20260720-PA_2026-0578-AI
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/07/2026

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA2026- 0578
Le :

20 JUL. 2026

Mis en ligne :

20 JUL. 2026

Objet : Mise en location gérance de l'autorisation de stationnement de taxi n°03
N° Acte : 6.1

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-33 ;
Vu le code des transports et notamment les articles L3121-1 et R3121-4 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code du commerce ;
Vu le code de la consommation ;
Vu le code pénal ;
Vu la loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;
Vu l'arrêté municipal n° 2009-42 du 24 mars 2009, portant création de licences de taxis sur la commune de Vitrolles ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 86/10 du 24 mars 1986 portant transfert de l'autorisation de stationnement n° 03 à Monsieur Rolland MITTICA ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-29 du 30 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Malik MERSALI dans le cadre des activités de développement économique, dynamique commerciale, emploi, formation, insertion ;
Vu le contrat de location gérance en date du 1^{er} avril 2026 entre Monsieur Rolland MITTICA, titulaire de l'autorisation de stationnement n° 03, et Madame Rosalie SANTIAGO, locataire de ladite autorisation de stationnement ;
Vu l'attestation sur l'honneur de M. MITTICA, accompagnée de son avis d'imposition 2025, établissant qu'il relève du régime micro et est assujetti aux prélèvements sociaux au titre de cette location-gérance ;
Considérant que la gestion des autorisations de stationnement est réglementée ;

A R R Ê T É**Article 1**

Monsieur Rolland MITTICA, titulaire de l'autorisation de stationnement n° 03, délivrée par délibération du conseil municipal n° 86/10 du 24 mars 1986, a conclu un contrat de location gérance avec Madame Rosalie SANTIAGO - Siret n° 829 692 037 00031 - née le 19 août à MARSEILLE (13), titulaire de la carte professionnelle n° 133338 délivrée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 2

Le contrat de location gérance est conclu pour une durée ferme d'un an à compter du 1^{er} avril 2026, soit jusqu'au 31 mars 2027. Il est renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 ans. Le loueur informera la ville de tout changement de situation.

Article 3

Le loueur met à disposition le véhicule suivant :

- Marque : BMW / Modèle : I5 EDRIIVE 40
- Immatriculation : GT-804-KA

Les caractéristiques du taximètre sont :

- Marque : ATA
- Modèle : PRIMUS RS - 01
- N° de série : LNE - 32550

Article 4

Le conducteur autorisé à conduire ce véhicule est Madame Rosalie SANTIAGO la locataire, mentionnée à l'article 1.

Article 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à dater de sa notification ou de sa publication.

Article 6

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice Economie Emploi,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Sous-préfecture d'Istres.



Malik MERSALI

Adjoint au Maire
Délégué aux activités de
développement économique,
dynamique commerciale, emploi,
formation, insertion